

**Association Vaudoise d'Education Physique Scolaire**

c/o Jacques Rubattel  
Ch. de la Source 2  
1032 Romanel / VD

E-mail : [president@aveps.ch](mailto:president@aveps.ch)  
Tél. : 078 / 826.98.42



Romanel, le 14.12.2021

Madame la Conseillère d'État  
Cesla AMARELLE  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

**Notre métier de maître·sse d'éducation physique en temps de pandémie  
Demande d'entretien**

Madame la Conseillère d'État,

Par cette missive, nous nous permettons de faire suite aux diverses annonces de ces derniers jours concernant l'école et l'impact que cela a sur notre profession depuis mars 2020.

Dans un premier temps, nous tenons à souligner l'excellente collaboration que l'AVEPS entretient avec vous depuis le début de votre mandat et nous nous réjouissons très sincèrement de pouvoir faire évoluer positivement et ensemble l'école vaudoise et le bien-être des élèves.

Ensuite, nous vous prions de croire que l'objectif principal de ce courrier est de vous permettre de connaître l'état de situation sur le terrain et la lassitude croissante, un fort sentiment d'injustice ainsi que l'incompréhension générale qui règnent.

En effet, depuis mars 2020, les maître·sse·s d'éducation physique n'ont pu exercer leur métier dans des conditions acceptables que pendant une douzaine de semaines. La fermeture des piscines, la désinfection du matériel, la garantie d'une distance sociale suffisante, le port du masque, l'adaptation des activités physiques, ... sont autant d'éléments qui ne nous ont pas permis d'exercer le métier qui est le nôtre afin d'apporter notre pierre à l'édifice dans la lutte contre la COVID-19. Actuellement, nous devons enseigner l'éducation physique comme avant mars 2020, mais avec un masque, ce qui ne fait aucun sens en termes sanitaires et sportifs. Et quand on sait tous les bienfaits de l'activité physique sur la santé et le système immunitaire, d'une part cela interroge et d'autre part, cela fait augmenter un peu plus le sentiment de lassitude.

Le ressenti des maître·sse·s d'éducation physique, notamment par rapport à ce qui se fait dans les clubs sportifs et le milieu associatif, est un immense sentiment d'injustice. Effectivement, un jeune de treize ans pour prendre un exemple concret, peut pratiquer le basketball sans masque dans son club, mais à l'école, avec ses camarades de classe qu'il fréquente toute la journée et toute la semaine, il doit porter un masque. La forte incohérence entre les règles appliquées à l'école et dans les clubs (*le port du masque est obligatoire dès 12 ans dans tous les lieux clos ; l'obligation ne s'étend pas aux personnes pratiquant des activités sportives en ces lieux*) est ressentie comme injuste.

Dernier questionnaire en date, l'actuel maintien des camps au début de l'année interroge. Pour revenir sur le document du GLAJ, nous constatons que dans la dernière version datée du 9 décembre il est toujours indiqué, au début, que le port du masque n'est plus exigé pour les encadrant·e·s et les participant·e·s, comme dans la version du 6 octobre. Et cela alors qu'il est exigé maintenant en classe et même en 7P et 8P. Nous constatons également que le GLAJ était très contraignant en septembre quand les chiffres étaient encore assez bas, ce qui a obligé énormément d'établissements à annuler des camps prévus à l'automne, et maintenant que les chiffres sont vraiment hauts, ce n'est plus le cas. Les interrogations sont nombreuses et à notre sens légitimes. Nous vous remercions de tout mettre en œuvre pour le maintien des camps car, comme vous, nous savons combien ils sont importants pour les élèves. Néanmoins, au vu de la situation actuelle, il nous semblerait raisonnable de consulter les enseignant·e·s afin de savoir s'ils sont prêt·e·s à assumer des tests et des renvois quotidiens à la maison. Ce sont pour ces raisons que nous avons d'ores et déjà sollicité une rencontre à deux contacts du plan de protection du GLAJ (Mme Berseth et M. Botfield) afin d'obtenir des réponses concrètes.

Au vu de tout ce qui précède, pour faire un bilan de la situation, mais également dans l'optique d'assurer une certaine continuité, nous souhaiterions solliciter un entretien entre vous et l'Association Vaudoise de l'Éducation Physique Scolaire si possible au mois de février, ou selon votre convenance. Lors de ce rendez-vous, nous désirerions traiter notamment (chiffres cantonaux à l'appui selon le monitoring souhaité lors de notre dernière rencontre) de l'animation pédagogique, de la situation de l'éducation physique au secondaire 2 (écoles professionnelles y comprises) des conséquences de l'ATF dans le canton et de la valorisation de l'évaluation en éducation physique.

D'avance, nous nous réjouissons de nos prochaines rencontres et de notre collaboration et vous transmettons, Madame la Conseillère d'État, nos respectueuses et sportives salutations.

Au nom du comité de l'AVEPS  
Le président



Jacques Rubattel

**Copie à :**

- M. Nicolas Imhof, chef de service du SEPS
- M. Gregory Durand, président de la SPV
- M. Florian Etter, adjoint pédagogique, coordinateur du secteur au SEPS
- M. Christophe Botfield, conseiller pédagogique en EPS au SEPS (personne de contact du concept du GLAJ)
- Mme Véronique Berseth, déléguée départementale à la protection du climat scolaire au DFJC (personne de contact du concept du GLAJ)
- Aux membres de l'AVEPS